Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20260623-DELIB2026_055-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 7
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION
16 juin 2026

2026 – 055 : Fixation des tarifs de location des cabanes étapes

l'an deux mille vingt six
le vingt trois juin
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Sylvie BRABAN, Didier DANJOU, Nicolas FER, Alain KEROUANTON, Catherine LAMIDON, Anne-Isabelle LE BORGNE, Eric PRIGENT,
Absents excusés: Hélène WAHIS, a donné pouvoir à Alain KEROUANTON, Gildas GOLIAS a donné pouvoir à Eric PRIGENT, Loeiza BEAUVIR a donné pouvoir à Anne-Isabelle LE BORGNE, Pierre-Louis LESEUL a donné pouvoir à Nicolas FER.

Secrétaire de séance : Didier DANJOU

Dans le cadre du déploiement du nouveau circuit d'itinérance pédestre « Kalon Menez Are » porté par le Parc Naturel Régional d'Armorique la commune de Botmeur avait fait connaître son souhait d'équiper son camping par 3 cabanes étapes spécialement conçues pour ce projet. La commande de ces cabanes étapes a été lancée par le PNRA et devraient être livrées en septembre prochain. La Région Bretagne, à l'initiative de ce projet d'itinérance dans le cadre de son dispositif site d'exception, finance ces cabanes à hauteur de 70 %.

Monsieur le Maire présente les cabanes étapes fabriquées en Bretagne et équipées de 3 lits d'une personne. Aussi, il appartient au conseil municipal de définir un tarif de location de ces hébergements.
Alain Kerouanton a été missionné par la commission tourisme et cadre de vie pour étudier les tarifs pratiqués pour ce type d'hébergement sur les camping voisins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants, décide de fixer le tarif de location des cabanes étapes selon les modalités suivantes :

La location de la cabane est fixée à 20 € par nuit à laquelle il faudra ajouter le tarif appliqué au camping à savoir 7 € (taxe de séjour comprise) par personne de plus de 18 ans et 3 € par enfant de moins de 18 ans.

Le Maire
Eric PRIGENT

Le secrétaire de séance
Didier DANJOU